

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers :
En exercice : 8
Présents : 6
Suffrages exprimés : 7

DELIBERATION N°44 -2019

Séance du 28 novembre 2019



L'an deux mille dix-neuf le jeudi 28 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme STEFANI Noëlle, M. ROBERT Joël.

Absent ayant donné procuration : Mme BLANC Danielle à M. MEYSSONNIER Gérard.

Absent : M. FAURE Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

**Objet : Réalisation du schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie –
Choix du prestataire.**

Le Maire rappelle aux membres présents qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 04/04/2019 pour la réalisation du schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. La date limite de remise des offres était le 30/04/2019 et trois offres ont été déposées par les entreprises suivantes : NEODYME, HYDRETTUDES et QCS SERVICES.

Après analyse des offres et au vu des résultats, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre du bureau d'études QCS SERVICES, pour un montant de rémunération de 2 400,00 € HT soit 2 880,00 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Propose** de retenir l'offre du bureau d'études QCS SERVICES pour la réalisation du schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Fait et délibéré, le 28 novembre 2019.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

